

Bulletin Braxéen Communal

Les Associations, les bénévoles, l'ADN de Brax



Une vitalité du village qui se voit !



Inauguration officielle du groupe scolaire François Verdier, une belle cérémonie en présence de Madame Françoise Verdier, de Monsieur Alain Verdier, fille et petits fils de François Verdier, de Madame Monique Taillandier fille du commandant Marcel Taillandier, de Monsieur Georges Méric président du conseil départemental, des enseignants, famille de résistants, élus. Les enfants sous la houlette de Mme Cechetti directrice de l'école ont chanté la Marseillaise et le chant des partisans lors des commémorations du 8 Mai 1945 qui étaient jumelées avec cette inauguration.

14 Mai 2022 Inauguration du groupe scolaire François Verdier



Manifestation Départementale du club Montagne de Brax.
Une belle réussite avec beaucoup de monde.
Cela a permis de démontrer le savoir faire de cette association qui a organisé cet événement important attendu.



Carnaval à Brax

C'était chouette cette année le Carnaval à Brax.
Superbe organisation de l'ALAE, l'APEB, de l'école et de toutes les familles impliquées dans ce moment convivial et animé pour la joie de toutes et tous.

On a fait **la fête à Brax en Juin** et c'était super !
Manège, soirée dansante et feu d'Artifice ont ravi les familles Braxéennes.



UN ÉNORME MERCI ! Tous les bénévoles de La Foulée Braxéenne vous remercient pour votre soutien, votre énergie et vos dons. C'était une édition magnifique, après 2 ans d'absence ! Grâce à vous, la lutte contre la maladie continue.



Thierry ZANATTA
Maire

Positifs, actifs et déterminés.

Chères Braxéennes chers Braxéens.

Alors que vient de sonner l'heure de la rentrée, je souhaite qu'elle soit la meilleure possible pour chacune et chacun d'entre vous. Les enfants de la commune, les nouveaux à qui nous souhaitons la bienvenue, ont retrouvé le chemin de l'école désormais nommée "Groupe Scolaire François Verdier" dont l'inauguration a eu lieu le 14 mai 2022.

Nous démarrons une troisième année de mandat dans un contexte national, international, toujours aussi pesant et avec des conséquences humaines et économiques très lourdes. Nos premières pensées vont vers le peuple Ukrainien.

Je tiens à remercier les familles Braxéennes qui se sont portées volontaires pour accueillir des familles Ukrainiennes, au nom de la municipalité, nous leur souhaitons la bienvenue. Qu'elles puissent retrouver rapidement quiétude et paix.

La rentrée est aussi synonyme de reprise d'activités associatives comme en témoigne le Forum du 04 septembre qui a connu un bel intérêt et dont les associations symbolisent le dynamisme et la vitalité de notre village. Nous remercions tous les bénévoles pour leur dévouement au service des autres.

Cet été caniculaire et de sécheresse a amené chacun d'entre nous à adapter son comportement. La sobriété énergétique est plus que jamais d'actualité. Dans ce contexte et pour faire face aux hausses des matières premières et de l'énergie, nous avons voté de nombreuses mesures. La plus significative est celle concernant l'extension de la plage horaire de l'éclairage public dont l'extinction passera sur la totalité de la commune de minuit à 6h, routes départementales comprises.

S'inscrivant dans un enjeu à la fois écologique et économique, cette disposition permet non seulement la baisse de la facture énergétique, la réduction de la pollution lumineuse, mais respecte aussi l'environnement. La non utilisation de lumière néfaste pour l'environnement pourrait, par ailleurs, permettre à la commune de bénéficier du label "Brax, ville étoilée".

Les travaux d'intérêts généraux annoncés en début d'année ont été réalisés ou sont en cours de finalisation. Les projets structurants se poursuivent.

L'objectif restant est celui lié à la sécurisation des déplacements pour tous.

Nous avons, en collaboration avec la commune de Pibrac et je remercie infiniment Madame la Maire Camille Pouponneau, planifié 3 projets structurants :

- Réalisé et terminé depuis ce mois-ci.

La réouverture du chemin pédestre historique au fond du Naouzo, qui reliera la stèle François Verdier de Bouconne à la stèle du groupe Morhange au Vidalet à Brax. Ce budget est partagé entre les deux communes de Brax et de Pibrac

- **En 2023**

La réflexion complète de la rue Marie Mesples, revêtement, trottoir et piétonnier. Ce budget est également partagé entre Brax, Pibrac et Toulouse Métropole.

Et enfin, **la réalisation du rond-point tant attendu, celui du chemin de la Chauge avec la départementale M24**, dont le budget est entièrement financé par Toulouse Métropole.

L'action municipale bat son plein. Eu égard à nos engagements, nous continuons à faire tout notre possible afin de défendre les intérêts de notre commune tout en gardant à l'esprit l'intérêt général.

Une réunion publique où vous êtes tous conviés se tiendra **le mardi 08 novembre 2022 à 20h**, rencontre citoyenne où nous pourrions aborder les sujets de notre commune et le CTG. (Convention de Territoire Globale). Face à tous les enjeux qui se présentent à nous pour le court et le moyen terme, nous ne pouvons être que positifs, actifs et déterminés.

C'est à vos côtés que nous agissons et vous pouvez nous faire confiance pour continuer ainsi sur les prochaines années.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Des travaux enfin terminés pour sécuriser les déplacements !

Rond-point des Cigareaux



Chemin du Moulin

Des chemins pour améliorer nos accès vers la nature...



Chemin du côté de Vieille Guerre



chemin pédestre historique
au fond du Naouzo

Chemin ouvert vers
la forêt de Bouconne



Rappel : voirie, la mise en place du réseau express vélo (REV)



Voie pour les cyclistes

Voie centrale pour les véhicules moteurs

Travaux voirie, la mise en place du Réseau Express Vélo (REV). Se termine
Objectif : sécuriser les cyclistes et réduire la vitesse des véhicules.

Première tranche, chemin du Moulin jusqu'au passage à niveau prise en charge par Toulouse Metropole : Se termine.

Cette portion est en CVCB ou chaudiou. La CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive.

Deuxième tranche: Terrouges / Pibrac, va démarrer.

Connexion rue des Frères à la gare de Pibrac prise en charge par Toulouse Metropole.



Travaux Terminés

Le Pôle d'Echange Multimodal

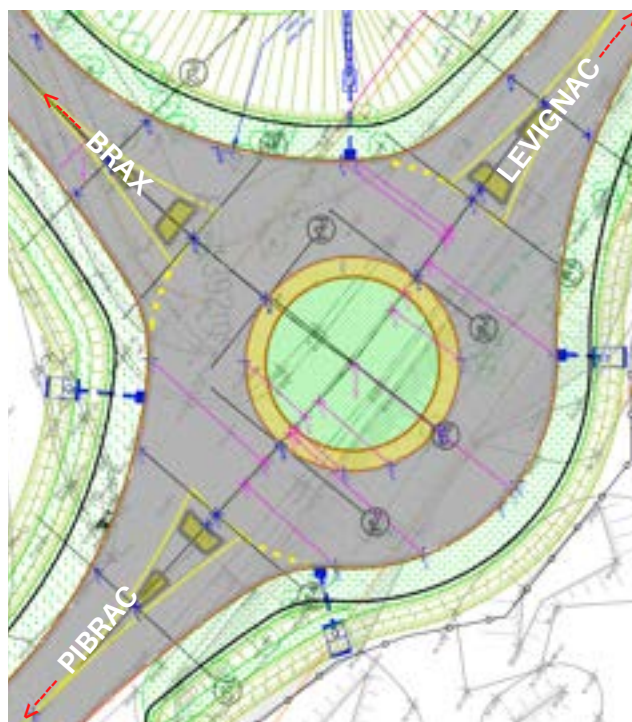


Rond-point des Cigareaux



Travaux en prévision deuxième semestre 2022 et premier semestre 2023

Il va arriver en 2023 ! Enfin pour sécuriser l'entrée et sortie de Brax. **Le rond point** au bout du chemin de la Chauge et M34 C vers Pibrac ou Levignac.



La Gestion de l'Eau est l'affaire de Tous !

Comme évoqué lors de précédents articles dans le BBC, faisant suite au constat de nombreuses inondations en hiver, nous avons mené un état des lieux interne sur les fossés et ruisseaux et relevé de nombreuses anomalies notamment des erreurs de cartographie et divers problèmes d'écoulement, y compris dans les zones amont de Brax qui se retrouvent inondées.

Vous aurez remarqué que les fossés se remplissent très rapidement lors des fortes pluies. Ils répondent ainsi à leur fonction de rétention d'eau permettant à cette dernière de s'infiltrer dans la nappe phréatique. On évite ainsi que les masses d'eau affluent trop rapidement vers les zones aval. Néanmoins l'eau doit également pouvoir s'écouler sans obstacle.

Nous avons demandé des interventions d'urgence (fossé du Cabanot, bord de Courbet réalisées pendant l'été), et une étude approfondie aux services de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et du Cycle de l'Eau (Service qui gère l'eau potable, les eaux usées, les fossés).

L'étude menée conjointement, a donné lieu à un rapport avec une planification d'ouvrages qui seront réalisés à partir de l'automne 2022 et qui se prolongeront en 2023. Certains ouvrages assez importants sont localisés autour du bassin de rétention de Bouconne afin de rétablir le bon fonctionnement de la Chauge et du Couget.

En complément de ces interventions d'infrastructure, l'action de TOUS les riverains est nécessaire pour la remise en état du réseau hydrographique, ainsi :

- nous allons continuer notre action de sensibilisation et d'information auprès de tous les riverains de fossés et de ruisseaux, notamment les nouveaux arrivants.
- nous demandons la contribution de tous les propriétaires concernés par le nettoyage de leur berge de ruisseau ou fossé afin de faire le nécessaire pour éviter les embâcles.
- pour les fossés de bords de rues, le nettoyage sera renforcé par les services responsables.



Pour mémoire, nous rappelons :

- que les riverains de fossés ou ruisseaux en zone privative sont propriétaires jusqu'au centre du ruisseau ou du fossé. Ils sont donc responsables du bon entretien de la berge qui est dans leur parcelle. L'entretien de cette berge se fait sans aucun déracinement, en veillant simplement à ce qu'il n'y ait pas d'embâcles faisant obstacle à l'écoulement de l'eau en fond du fossé.

- Il est donc strictement interdit de mettre des matériaux comme des pierres ou des briques ou des débris végétaux qui pourraient venir obstruer le flux des cours d'eau ou des fossés.

- Afin de préserver les berges et garder des zones d'expansion pour le passage de l'eau, il est interdit de construire à proximité des berges des ruisseaux ou des fossés. Les constructions ne doivent pas se rapprocher à moins de 2 mètres de la berge d'un fossé et à moins de 6 mètres de la berge d'un ruisseau.

Pour toutes questions ou informations complémentaires sur ce sujet vraiment important parce qu'il nous évite à tous d'être inondés, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'accueil (des flyers sont disponibles) ou du service Urbanisme de votre Mairie.

ET SI NOUS PARLIIONS D'OMBRE ?

Depuis 2021.

Dans le cadre de notre volonté d'embellissement du village et de création de circuits de fraîcheur, et en collaboration avec les grands projets d'infrastructure qui ont été menés (Bus L32, PEM gare, nouveau cimetière),

61 arbres ont été plantés dans les espaces publics de la commune et une vingtaine d'autres arriveront cet automne (notamment autour de la gare).

Des étés torrides comme celui que nous avons traversé, nous démontrent à chaque instant à quel point la préservation des grands arbres est essentielle. Tout comme le besoin de recréer des bords de route et des rues arborées afin de nous apporter ombre et fraîcheur.

L'arrosage pendant les 3 premières années d'implantation est critique pour la survie et l'évolution de l'arbre.

Malheureusement, malgré tous nos efforts et le choix de variétés résistantes, les étés sont durs (surtout celui-ci !), et la mortalité plus importante que prévue: Plusieurs arbres ont flétri et d'autres sont certainement morts et un remplacement sera envisagé à l'automne 2023 (une fois que l'on est sûr que l'arbre ne va pas reprendre).

Néanmoins, cette démarche d'arborisation et de préservation continuera d'être soutenue. Nous travaillons également avec les lotisseurs et les bailleurs sociaux pour nous accompagner; d'où les nouveaux arbres à la Mézaillade et la préservation de tous les bébés arbres de haute tige qui étaient présents dans les coulées vertes de Villa Rosa (Lotissement Saint Agne).

Vous aimez cette démarche, la fraîcheur aussi et vous souhaitez participer à la préservation de ces jeunes arbres?

Le parrainage est ouvert ! Rapprochez vous de la Mairie, on vous trouvera un jeune arbre à pouponner.



Avez-vous repéré tous les nouveaux arbres ? n'hésitez pas à vous promener ! voici un peu d'aide:

13 arbres dans la zone de l'église et des écoles jusqu'au boulodrome (3 dans l'école)

6 arbres dans le jardin du Prieuré et 1 place du Pigeonnier

24 arbres dans le nouveau cimetière

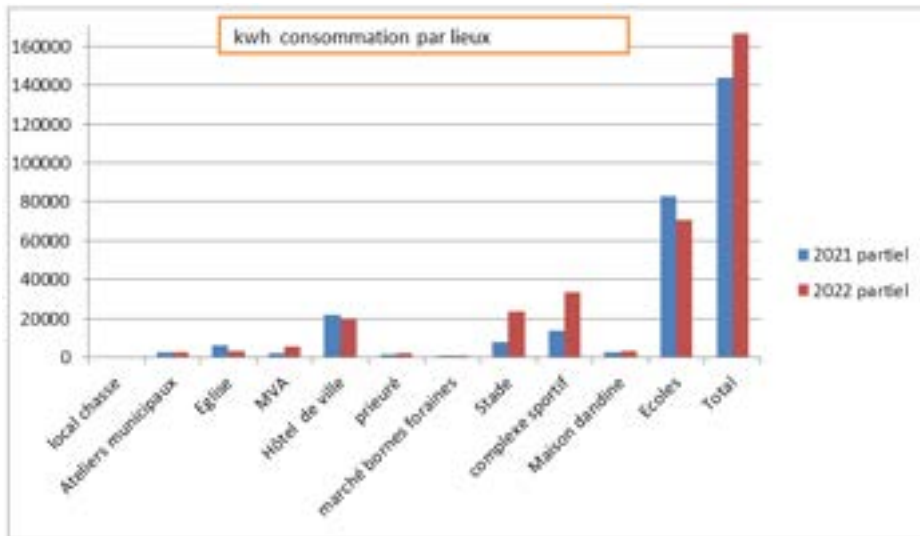
6 arbres dans le vieux cimetière

6 arbres avenue de la gare

6 arbres dans le quartier de la Mézaillade



Des informations sur les dépenses en énergie



ELECTRICITÉ

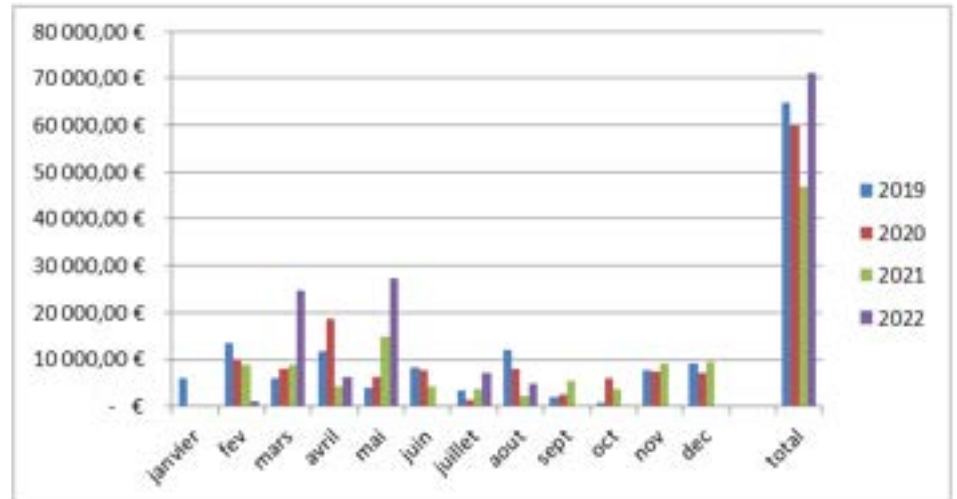
La crise de l'énergie de 2021-2022 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine (ayant éclaté en février 2022) ont eu de lourdes retombées sur les tarifs de l'électricité, des carburants et du gaz. En conséquence, les dépenses communales ont été fortement impactées par ces augmentations.



Sur le graphe sont représentés seulement les nombres de kwh d'électricité consommés de janvier au mois d'août de chaque année. On peut voir que la MVA, le stade et le complexe sportif ont dépensé beaucoup plus qu'en 2021, ceci est dû en partie à l'effet de reprise après les années COVID et les périodes de confinement ; mais des efforts doivent être effectués pour consommer moins.

Les écoles **ont moins dépensé d'électricité**, mais un chauffage au gaz a été installé dans la partie nouvelle d'où augmentation de la facture de gaz en chauffage urbain (1).

La réduction de la consommation en électricité est due à la rénovation de la toiture du groupe scolaire qui a permis de mieux isoler le bâtiment. Le local mairie a moins consommé.



Dépenses en électricité	2019	2020	2021	2022
Total de janvier à août	64 781,63 €	59 898,74 €	47 008,75 €	71 153,09 €
Total année	84 531,43 €	83 270,34 €	74 796,77 €	
évolution/ de janvier à août		-7,5%	-21,5%	51,4%

(1) Gaz chauffage urbain :



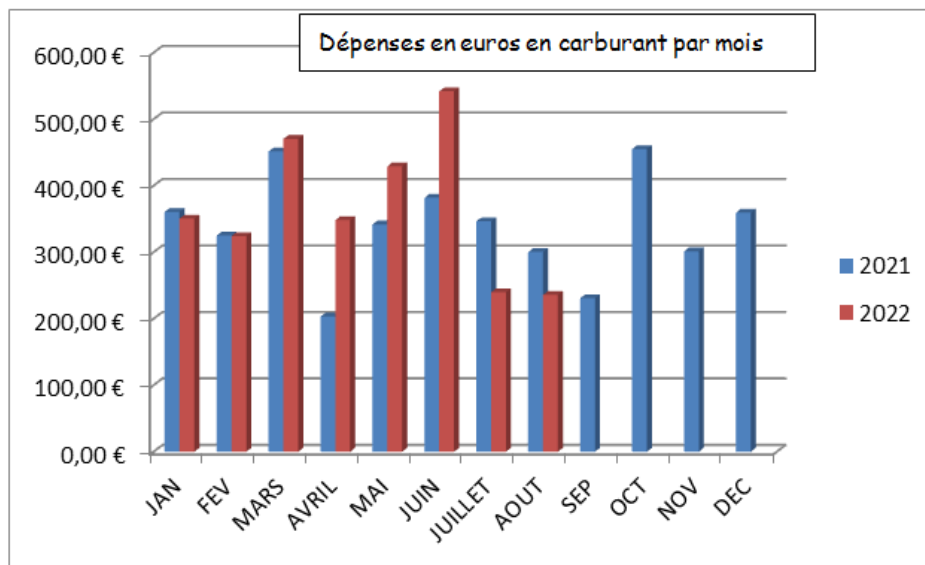
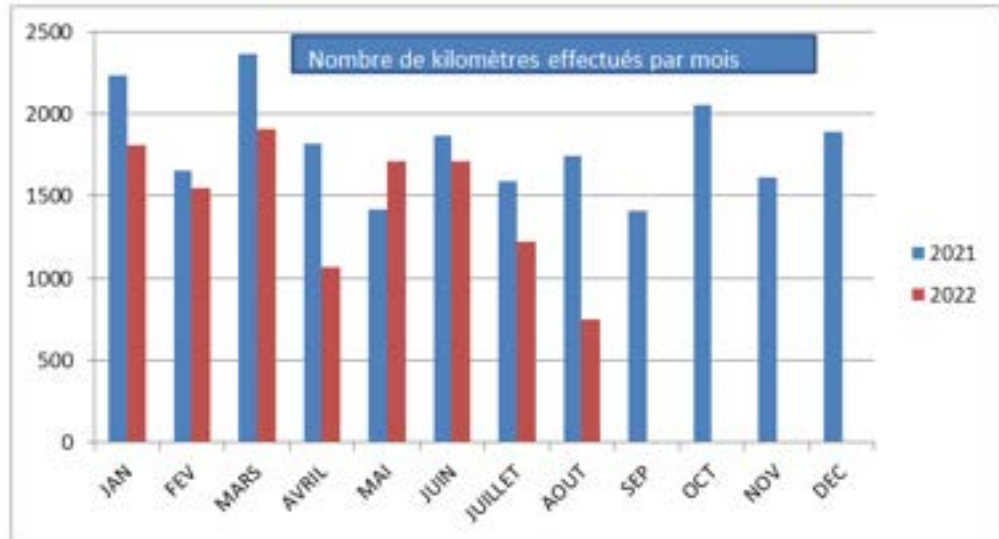
Chauffage urbain	2019	2020	2021	2022
de janvier à août	4 679,4 €	327,0 €	6 379,7 €	8 336,6 €
Total 12 mois	7 445,1 €	2 406,9 €	9 065,5 €	

La consommation de gaz a progressé pendant les 8 premiers mois de 30.7 %



les dépenses en carburants

La commune dispose de 5 véhicules utilitaires. En comparant 2022 par rapport à 2021 sur la même période allant de janvier à août, il a été effectué 3000 km de moins ce qui représente une diminution de 20 % de kilomètres parcourus, mais comme dans la même période le prix du carburant a augmenté de plus de 25 % la dépense ne s'élève donc à + 8.5% (frais de carburant véhicules et appareillages techniques).



Un objectif : moins consommer !

En plus de faire un geste pour l'environnement, nous pouvons tous diminuer notre budget énergie de manière substantielle.

Quelques conseils pour moins consommer



- Éteindre les veilles
- Des LED, oui mais pas pour la déco
- Ne pas laisser allumer de lumières inutiles
- Privilégier le programme "Eco" du lave-linge et du lave-vaisselle
- Ne faire fonctionner son lave-linge et lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins
- Ne pas utiliser systématiquement le sèche-linge
- Couvrir les casseroles lors des cuissons
- Limiter la taille de la TV
- Ne pas laisser brancher les ordinateurs et consoles de jeux quand ils ne sont pas utilisés
- Éteindre la box quand vous n'en avez pas besoin
- Pour tout nouvel achat, vérifier l'étiquette énergie.
- Économiser de l'eau chaude, c'est aussi économiser de l'électricité !
- Régler la température du ballon d'eau chaude électrique
- Calorifuger les tuyaux et le ballon d'eau chaude
- Maîtriser la température de chauffage des pièces
- Bloquer les entrées d'air froid
- Baisser le chauffage en cas d'absence
- Conserver la chaleur à l'intérieur (Fermer les volets dès que la nuit tombe et que les températures baissent.)
- Prévoir d'isoler davantage son logement



La Mairie participe à l'effort collectif d'économie d'énergie !

Nous nous trouvons actuellement dans une période de crise énergétique, les factures d'énergie ont fortement augmenté depuis la fin 2021. A cet effet, il est prévu une augmentation de près de 40% des factures d'énergie de la commune soit un surplus de près de 40 000€ seulement sur l'exercice 2022.

Afin d'agir pour la protection de l'environnement, les économies d'énergies et limiter l'augmentation des prix de l'énergie, la commune a engagé une politique ambitieuse d'économie d'énergie.

La commune a appliqué, le 6 juillet 2015, une extinction nocturne d'une heure à 5 heures du matin excepté pour la route métropolitaine (M37). Cela a permis de réduire de 25% la consommation d'électricité sur l'éclairage public.

En juillet 2022 a été voté à l'unanimité en Conseil Municipal l'extinction nocturne élargie de minuit à 6 heures du matin sur l'ensemble du village, y compris pour la M37. Seulement le parking de la gare sera éclairé à compter de 5 heures du matin plutôt que 6 heures pour le reste du village afin d'éclairer à l'arrivée des premiers trains.



Pour sécuriser la M37, des éclairages LED alimentés par des panneaux photovoltaïques seront installés à différents passages piétons.

Également, dans le cadre du projet « LED Haute-Garonne ++ » porté par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, la commune va déployer de l'éclairage LED sur près de 80% des points lumineux de la commune contre 6% aujourd'hui.

En 2022, la commune a investi près de 47 000€ pour rénover la toiture de son groupe scolaire. Cet investissement a permis de mieux isoler le bâtiment et par conséquent de réduire la consommation d'énergie au sein de l'école. Également, une étude de structure sera menée sur la salle des fêtes afin de vérifier si la pose de panneaux photovoltaïques est réalisable.

L'ensemble de ces investissements s'accompagne d'une sensibilisation de tous les jours auprès des agents communaux et des utilisateurs des salles communales sur les bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie.

EVOLUTION DE LA TAXE FONCIERE



L'avis d'impôt des taxes foncières arrive dans les boîtes aux lettres ou dans « l'espace particulier » des contribuables sur le site impots.gouv.fr avec une mauvaise surprise, la taxe foncière est en hausse.

Ceci est dû à trois raisons :

- **L'évolution des bases d'imposition.**

Celles-ci, correspondent à la valeur locative cadastrale des biens immobiliers, sont **réévaluées par l'État** chaque année dans la loi de Finances, la taxe foncière est calculée à partir des valeurs locatives, elle-même évaluée, et ce depuis 2018, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) notamment en fonction des prévisions d'inflation soit une progression de 3,39 %.

- **Les taxes spéciales d'équipement.**

Leur taux grimpe de 0,378 % à 0,415 % dans la **Métropole**, ce qui représente généralement un ou quelques euros en plus. Elles sont perçues au profit des établissements publics fonciers locaux (EPFL), ainsi que des établissements publics fonciers d'État.



- **La taxe « Gemapi ».**

Taxe pour la **Gestion des Milieux Aquatiques** et la **Prévention des Inondations** ou -taxe inondation fait son apparition pour la première fois, sur les avis d'impôt des habitants de **Toulouse Métropole**, en effet l'intercommunalité avait décidé, au printemps dernier, de l'activer pour la première fois. Le taux est de 0.274% ce qui correspond à quatre euros pour les uns, six euros pour d'autres, 12 euros pour d'autres encore.

En 2022 il n'y a pas eu d'augmentation des taux de la part communale. Notre objectif est de ne surtout pas augmenter les coûts de la vie quotidienne des Braxéens car nous entendons l'inquiétude de nos administrés.

Les autres taux correspondants à la part intercommunale, ainsi que le taux pour les ordures ménagères, **restent stables** dans la Métropole de Toulouse

UNE BIBLIOTHÈQUE GRATUITE POUR TOUS

Depuis juillet 2021, la bibliothèque municipale est installée au rez-de-chaussée de la Maison de la Vie Associative près de la Gare.

Des bénévoles se relaient de 16h à 19 h du mardi au vendredi et de 10h à 12 h le samedi matin pour vous accueillir, vous conseiller et entendre vos souhaits de lecture.

LES PROJETS 2022-2023

LE FESTIVAL TERRES D'AILLEURS

Ce festival, qui se tiendra du **23 au 27 novembre 2022** au Museum de Toulouse est un festival à la croisée de plusieurs mondes : les sciences, l'exploration, la littérature de voyage, l'ethnographie, l'art...et s'adresse aux enfants comme aux adultes (terresdailleurs.org). Un Prix littéraire est associé au festival et parrainé par la Société des Explorateurs Français. Cinq œuvres sont sélectionnées. Ce sont des récits de voyages, d'aventures ou d'explorations vécus par les auteurs publiés dans l'année.

La bibliothèque de Brax participe au prix du public concernant ces ouvrages. Dès la rentrée de septembre 2022, nous vous avons proposé de lire ces récits et de participer au jury pour le prix du public. Nous avons 15 lecteurs inscrits qui ont 2 mois pour lire les 5 récits ! BRAVO ! Quel challenge !

De plus, le vendredi **25 Novembre, à 18h30** à la Maison de la Vie Associative, nous recevrons **l'auteur Florent Marconi**, un des auteurs en lice pour le prix ; nous pourrions échanger avec ce géographe de formation, sur son passionnant récit d'aventures "Guyane, Verte Effervescence". Cette rencontre ouverte à tous sera suivie d'un buffet.

LE SILENCE DES OISEAUX ? du 8 novembre au 17 décembre, venez découvrir la magnifique exposition photographique de Marie Frécon, prêtée par le MUSEUM de Toulouse.

LES CONTES POUR ENFANTS ET POUR ADULTES: A partir d'octobre, David et Estelle reviennent pour notre plus grand plaisir, un samedi après-midi par mois. Ils nous ont beaucoup manqué !! Dates à retenir pour le 1er trimestre : 1er octobre, 5 novembre et 17 décembre, à 16h30. Un goûter vous sera proposé.

LA NUIT DE LA LECTURE ET LE FESTIVAL DE LITTÉRATURE JEUNESSE : en janvier 2023.

LE MARATHON DES MOTS, en juin.

Alors n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque municipale qui vous recevra avec grand plaisir. La carte d'adhérent est gratuite et permet d'accéder à notre fonds documentaire et également à la Bibliothèque Numérique de la Médiathèque Départementale et de Toulouse Métropole.

« Grande est la part d'avenir qui repose
sur les rayons d'une bibliothèque »
(Graham Green)



LES ANIMATIONS 2021-2022

L'année 2021/2022 a été riche en événements malgré la crise sanitaire. Parallèlement à l'achat de nombreuses nouveautés littéraires pour tous les âges et le développement des rayons Science-Fiction et BD ado-adultes, nous avons pu vous proposer plusieurs animations, **grâce au soutien de la Médiathèque Départementale, de Toulouse Métropole et de la Municipalité de Brax :**

- rencontre avec l'autrice Sylvie Samyca venue parler de son livre « IMPATIENTE », prix des lecteurs du Festival Terres d'ailleurs en novembre,
- la « dictée d'Elisabeth » au mois de mars,
- un sympathique spectacle de contes pour enfants « la glaneuse » en mai,
- une exposition photo de Didier de Zan sur le Vietnam dans le cadre du festival de photographies IBO.



Les bénévoles de la bibliothèque Municipale



La bibliothèque est Municipale et GRATUITE

Adresse de la bibliothèque :

MVA - 2 route de Leguevin - 31490 BRAX

Tél. : 09 67 48 49 82

mail : bibliotheque.brax@orange.fr

INTERNET: bibliotheque-brax31.fr

Relais Petite Enfance (RPE) : c'est la rentrée !



Depuis maintenant 3 ans, je vous accueille sur RDV à la Mairie pour :

Informer & Accompagner.

Les familles : Pré-inscription à la crèche, informations sur les modes d'accueil du jeune enfant, accompagnement à la parentalité.

Suivi des assistant(e)s maternel(le)s et futur(es) professionnel(les).

Les Animations se déroulent à la salle mixte du complexe sportif (à côté de la Gare) :

2 matinées sont réservées aux assistant(e)s maternel(le)s (mardi & jeudi) et toujours « la pause parents » le mercredi matin pour les familles avec enfant de moins de 4 ans non scolarisés (Gratuit avec Inscription).

Petit Rappel : le Relais Petite Enfance fonctionne en « **Guichet Unique** ».

Cela permet de simplifier la vie des familles : informations au même endroit.

Un seul interlocuteur. Un accompagnement global.

Ainsi chaque famille se voit proposer un rendez-vous physique (avec respect des gestes barrières en vigueur), visio ou téléphonique. L'entretien permet de cerner les besoins et de conseiller le mode d'accueil le plus adapté au regard de la situation.

C'est pourquoi, quel que soit le mode de garde envisagé.

Merci de me contacter :

Par email : rpe@mairie-brax.fr

Par téléphone : 05.62.13.06.88. le mardi 13h30-14h30

Carine Delécluse IDE Puéricultrice

Animatrice RPE, Coordinatrice Petite Enfance

Une nouvelle chargée de coopération pour Brax !



Carole Arteil



La commune de Brax a, durant l'année 2022, réalisé un diagnostic de son territoire. Vous avez pu y participer par l'intermédiaire du questionnaire qui vous a été diffusé en début d'année et près de 500 personnes y ont répondu ! Votre participation a fortement contribué aux réflexions portées par le Conseil Municipal, les associations, l'éducation nationale et les partenaires institutionnels comme la CAF ou le Conseil Départemental.

Un grand merci à chacun pour votre participation !

Ce diagnostic a conduit à prendre la décision de valoriser et d'harmoniser l'offre de service faite aux braxéennes et braxéens de la petite enfance jusqu'à nos aînés.

Nous avons déjà fait émerger les différents axes et priorités sur lesquels la commune va s'engager :

- Soutenir la qualité des différents accueils de la petite-enfance à la jeunesse, gage de dynamisme de nos écoles et de l'animation locale
- Améliorer l'accès aux droits et à l'information par une nouvelle structuration du CCAS
- Permettre de nouveaux espaces de participation et de lien social en s'appuyant sur la vie associative sportive et culturelle de notre territoire

C'est avec enthousiasme que Carole Arteil prend la mesure de ce nouveau poste et qui est chargée de coordonner toutes ces actions.

Toujours en charge du Projet Educatif de territoire dont l'objectif est de travailler la lisibilité des projets et la cohérence de l'ensemble des acteurs éducatifs, **Carole Arteil est également maintenant missionnée pour faciliter la coopération des acteurs du territoire** et accompagner tous ceux qui le souhaitent à s'approprier la CTG : Convention de Territoire Globale véritable outil de vivre ensemble au service des habitants de la commune.

Cette convention en cours de finalisation, portée par la municipalité et la CAF s'adjoit du soutien essentiel du conseil départemental, ainsi que de l'éducation nationale et de l'ensemble de leurs services.

C'était la rentrée 2022 !

Cette nouvelle rentrée 2022 a connu un important changement avec la disparition temporaire de la Covid présente depuis deux ans.

En effet, les maternelles de petites sections ont pu faire leur première rentrée dans une atmosphère apaisée en présence du personnel éducatif complet sans masque, sans distanciation.

Ce moment de partage avec les parents, les enseignants et les ATSEM pour ce premier jour fut très important pour les tout-petits.

Les élémentaires, entrés le même matin, ont repris le chemin de l'école après des vacances bien méritées.

Pour les maternelles moyenne section et grande section ce fut l'après-midi que nos petits écoliers rencontrèrent leurs enseignantes.

La fermeture de classe annoncée n'a pas eu lieu.

Mme Cecchetti avec toute l'équipe d'encadrement a pu accueillir tous les enfants en ce premier jour sous un soleil radieux.

Il ne manque qu'un poste à pourvoir par l'éducation nationale, en maternelle, nous espérons que celui-ci ne tardera pas.

Toute l'équipe éducative est en place pour apporter un soutien à tous vos enfants. **Bonne année scolaire à toutes et tous !**



LE PAJ (Point Accueil Jeunes)

Des travaux pour embellir notre village



Les jeunes et leurs familles, les animateurs du Point Accueil Jeunes (PAJ) et les élus de la municipalité étaient réunis ce jeudi 21 juillet pour la présentation de la fresque murale qui orne dorénavant un pan de mur de la halle Gailhaguet, face au groupe scolaire François Verdier. Un projet qui s'est vu se concrétiser grâce au nouveau "chantier" proposé durant ces vacances dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances financé par la CAF. Depuis le début de l'été, la fresque a été réalisée à l'issue de plus d'une trentaine d'heures. Pour arriver à un tel résultat, il a fallu former les jeunes, "toujours très enthousiastes" comme le soulignent leurs animateurs, à l'utilisation d'un matériel professionnel comme à l'art de peindre sur un mur.

Réalisée par une quinzaine d'adolescents du PAJ aux côtés de Laura Deleuze, illustratrice et graphiste indépendante



Les jeunes du Point Accueil Jeunes (PAJ) de BRAX ont inauguré à la fin des vacances scolaires les bancs repeints par leurs soins à l'occasion du "chantier de jeunes" en présence des élus et des animateurs.

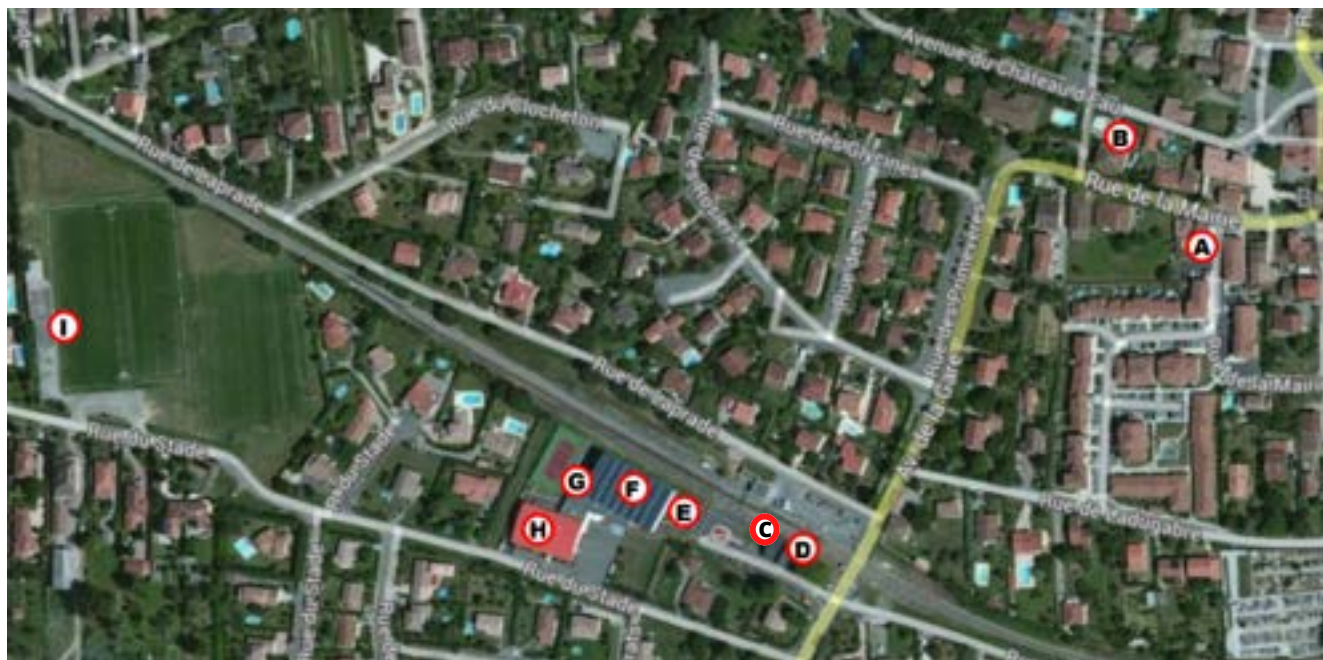


Les associations, l'ADN de BRAX

Les associations de notre commune rassemblent environ 3000 adhérents. Elles sont dirigées et encadrées par des bénévoles passionnés. Le sport, la culture, c'est la santé ! Mais toutes ces associations ont aussi un facteur de lien social et inculquent des valeurs de respect et de partage qui nous sont chères. La commune encourage, accompagne, aide à développer cette sensibilisation qui ressort de tous les efforts effectués par tous ces bénévoles.



Les équipements sportifs et culturels à BRAX



A	Mairie
B	Prieuré
C	Algeco
D	Maison de la Vie Associative (ou MVA) et Bibliothèque Municipale Salle Verte Salle Marron Salle Bleu
E	Espace Sportif Salle Mixte Dojo
F	Salle omnisport
G	Point Accueil Jeune
H	Salle polyvalente Grande salle des fêtes
I	Stade

- 5 salles de réunion/d'activités
- 3 salles d'Accueil (club house)
 - 1 salle des Fêtes
 - 1 Gymnase
 - 1 Dojo
- 1 grande salle mixte
- 1 mur d'escalade
- 1 terrain extérieur de tennis
- 1 terrain de football à onze
- 1 terrain de football pour l'école de football
- 2 terrains de Pétanque



La ville premier partenaire des associations.

Améliorer les infrastructures.

Depuis 2021 il y a eu l'automatisation de l'arrosage des terrains de sports, la sécurisation du stade de football, une nouvelle salle d'accueil pour les bénévoles et les enfants du Tennis.

Des subventions annuelles importantes et en augmentation sont accordées aux associations sur la base de critères prenant en compte : le nombre d'adhérents, le nombre de dirigeants bénévoles mais aussi leur implication dans la vie de la commune, leur aide à la réalisation de travaux d'amélioration et l'organisation de manifestations exceptionnelles.



Les associations à BRAX c'est :
24 Associations
plus de 3000 adhérents
Plus de 50 Activités proposées



Magnifique qualification de nos footballeurs pour le cinquième tour de la Coupe de France !



Superbe Gala de danse du Foyer Rural !



Des associations qui font des événements festifs de fin de saison remarquables, exceptionnels c'est aussi cela l'esprit Braxéen !

Les structures gonflables de la JS.BRAX football cet année.

Le magnifique Gala de danse au Tempo de Leguevin par le Foyer Rural

Les remises de grade du Judo moment important de fin de saison.

La fête de fin de saison du Basket, et les nombreuses démonstrations des Arts Martiaux et Tai-chi, etc...



Le Judo Brax 31 organisait comme traditionnellement depuis une dizaine d'années une séance "judo en famille". Cet événement est l'occasion pour les plus jeunes de partager le tatami avec un proche afin de lui montrer toute l'étendue de ses apprentissages.





” Vous appréciez les activités de pleine nature ?

La Base de Loisirs de Bouconne propose à des groupes de seniors de 60 ans et + des activités gratuites culturelles, de loisirs et de détente encadrées par des professionnels, dans le cadre de mise en place d'actions collectives de prévention de la santé et du « bien vieillir » des seniors.

Ces initiatives sont financées par les concours versés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne avec le soutien de la Conférence des Financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie.

N'hésitez pas à nous rejoindre, il y a forcément une activité pour vous !

Venez passer une journée agréable en toute convivialité !

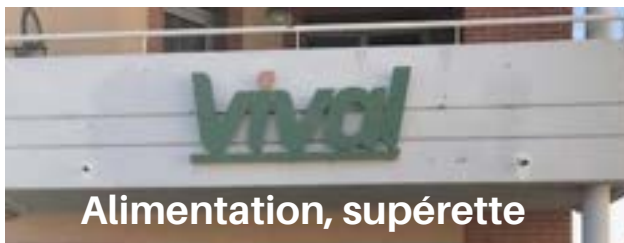
Journée du patrimoine

Le week-end du 17 et 18 Septembre, pour les journées du patrimoine dans la salle de la mairie, Nicole Fontayne nous avait préparé plusieurs panneaux de photos de notre commune d'hier et d'aujourd'hui. Quel plaisir de voir ou revoir notre commune sous tous les angles. superbe !



Soutenons nos commerçants, un village sans activités ce serait bien triste.

Ils ne comptent plus les heures eux aussi et pourtant ce n'est pas facile. Le petit centre ville de notre commune est si agréable quand les commerces grouillent de clients à côté des rires des pétanqueurs. Alors venez ! A coup sûr on rencontre, on croise des habitués, des voisins, des amis. Il suffit juste de changer nos habitudes.



Alimentation, supérette



Pizzeria





C'est décidé je vais réduire mes déchets !

En Co Animation avec Toulouse Métropole la commune vous propose d'expérimenter et d'adopter la réduction de vos déchets... c'est l'occasion de s'ouvrir à de nouvelles pratiques !

Pour ce faire une dizaine d'ateliers vont être mis en place à Brax pour accompagner la démarche auprès de 20 à 30 foyers !

Vous êtes intéressés ? Curieux ? Vous avez envie de partager votre expérience pour réduire vos déchets, parler de vos victoires et difficultés dans le domaine ? C'est le moment de rencontrer vos voisins et d'échanger avec les animateurs du dispositif. Venir en famille c'est aussi l'occasion de sensibiliser les enfants, ... c'est ouvert à tous !

Une phase d'inscription aura lieu **du 10 octobre au 30 novembre 2022** puis la réunion de lancement aura lieu le **11 janvier de 18h à 20h salle François verdier**.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Carole Arteil en mairie.



Les règles de bon voisinage pour bien vivre ensemble. Entre voisins, restons courtois ! Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous. Stop aux bruits inutiles. Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à éviter systématiquement.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon,...) Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi
- De 9h à 12 et 15h à 18h le samedi
- De 10h à 12h et 16h et 18h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne: entre 22h30 et 7 h00 du matin : les bruits, le tapage nocturne sont interdit.



Bien vivre avec les animaux. Déjections canines : Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Nourrir des animaux : déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cour ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Respecter les lieux publics . Abandonner des déchets : Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détrit, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jardiner sans brûler : Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. (Voir la rubrique "Collecte des déchets").

Planter sans dépasser : La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres. La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

Plantations le long de voies publiques : L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. **Que faire en cas de litige ?** Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisir un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

Au cœur de votre quotidien
toulouse métropole

TOUS LES SERVICES POUR VOTRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ENFIN SOUS LE MÊME TOIT

renov.toulouse-metropole.fr




Conseils neutres et gratuits
Aides financières
Suivi de vos consommations

Labels de rénovation énergétique



Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement

05 34 24 59 59

Horaires d'ouverture
Du mardi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Formulaire de contact
et prise de rendez-vous en ligne sur
renov.toulouse-metropole.fr



Pour rappel cette mission de service public vise à conseiller gratuitement les particuliers sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et ainsi les inciter à rénover leur logement dans des bonnes conditions.

Chaque membre de l'équipe reste joignable via son mail professionnel. Si vous n'avez pas d'interlocuteur habituel, vous pouvez nous joindre à l'adresse info.energie@solagro.asso.fr

Prise de rendez-vous en ligne : renov.toulouse-metropole.fr

Le site renov.toulouse-metropole.fr présente les différentes aides financières afin que les particuliers y trouvent le maximum d'information de manière autonome : renov.toulouse-metropole.fr/aides-financieres
La dernière permanence Info Énergie à Brax pour l'année 2022 aura lieu le Mardi 25/10/2022 de 9h00 à 12h00 (MVA - sale verte).



Information vie de la commune...



REUNION PUBLIQUE / 8 NOVEMBRE 20H00 SALLE François Verdier à l'école / CTG / INFOS / DIALOGUE

Du changement de personnel aux services techniques !



Après plusieurs années en tant que responsable des services techniques, Marc MÉRONO prendra prochainement sa retraite. Il sera remplacé par Laurent SÉGUÉLA qui vient tout juste d'arriver dans la commune !



Egalement, Franck LOUBET intègre les effectifs des services techniques et principalement aux espaces verts communaux, il vient remplacer Fabrice DREUILHE parti récemment à la retraite.



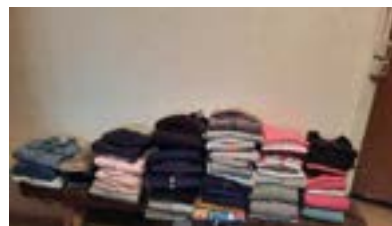
AGIR POUR LA SOLIDARITE ET L'ENVIRONNEMENT



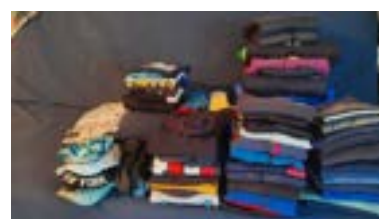
En donnant une seconde vie aux vêtements

La veille de la rentrée des classes, 200 vêtements ont été retrouvés dans le chariot de l'école qui avait été mis à disposition pour que les enfants et les parents puissent récupérer leurs vêtements oubliés au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Les vêtements abandonnés (anoraks, vestes en jean, vestes à capuche, polos, pull, gilets en laine, snoods, écharpes, bonnets, casquettes, gants...) ont été nettoyés, lavés, pliés et portés au vestiaire du secours catholique. Ce local est ouvert à toutes personnes le mardi et le vendredi après midi de 13 h 30 à 16 h 30, les vêtements déposés sont donnés aux plus démunis ou ils peuvent être achetés au prix de 1 ou 2 euros au profit de l'association.



Un échantillon des vêtements oubliés



world clean up day

Merci à tous les participants à cette journée dédiée au nettoyage de notre village !

environ 80 personnes ont participé.

21.770 de déchets tout venant.

1.9kg de gourdes de compotes récupérées des goûters de l'Alae.

11kgs de canettes recyclées pour l'association k-net partage partenaire du projet éco ecole .

10kgs de bouchons donnés pour l'association des TOROS handirugby de st Jory par le biais des bouchons d'amour .

Plus de 5 kgs de déchets ramassés par l'ALAE et l'école sur la semaine.



Démocratie, expression libre..

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le bulletin municipal à la représentation politique au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Anne LAMOTTE

pour la liste Poursuivons ensemble

Brax perd de son âme...

Une perte de cachet pour Brax ! Une perte de bien être pour Brax ?

Le noir de l'enrobé va t'il dominer toutes les routes de notre village ? Laisser peu de place à la verdure ? Mais laisser place aux véhicules roulant à grande vitesse !

Notre village doit-il être privé de ses animations ? vide grenier, actions culturelles facilitant le bien vivre ensemble ?

Avec la crise de l'énergie et l'achat du château, quelle augmentation de la taxe foncière les braxéens vont-ils encore endurer pour l'avenir ? La hausse de la facture énergétique va-t-elle servir de masque à celle, inévitable, des coûts de fonctionnement et d'entretien du château qui vont exploser ?

Les élus de la liste « Poursuivons ensemble » : Anne LAMOTTE, Philippe BEUGNIET, Esma AL- GAMRA, Christophe MANGION.

François LÉPINEUX

pour la liste Osons Brax

Après 2 années passées au sein du Conseil Municipal, Michaël Montoya a cédé sa place afin de se consacrer à son activité entrepreneuriale et ses nombreuses missions de militaire de réserve.

Nous remercions Michaël pour son engagement municipal et accueillons Gilles Morelot qui a déjà commencé à siéger au Conseil Municipal.

Afin de donner aux Braxéens un éclairage complémentaire sur l'actualité de notre village, nous avons édité le 1er numéro de notre revue « Service-Après-Vote » que nous avons distribuée dans votre boîte aux lettres.

Une version numérique de cette revue est disponible sur notre site osonsbrax.fr.

Vous pouvez nous contacter au 07 49 08 38 69, via le courriel osonsbrax@gmail.com ou sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter via @OsonsB

Les élus de la liste « Osons Brax » : François LÉPINEUX et Gilles MORELOT

Les mariages de cet été !



Samedi 04 Juin
Florent Coussieu et Delphine Camoin



Samedi 18 Juin
Elodie Gouzé et Matisse Atia



Samedi 09 Juillet
Clément Guiller et Sophie Liot



Lundi 27 Juin
Mr & Mme Arthur Delorme et
Mr le Maire Thierry Zanatta



Mardi 16 Août
Joël Pampagnin et Marie-Madelaine
Turbet-Delof



Vendredi 2 Septembre
Alexis MARTIN et Laeticia PENARANDA et leurs témoins



Samedi 27 Août
Jeanne Fiorio et Romain Planche

CARNETS - MARIAGES - NAISSANCES

N'hésitez pas à nous contacter pour passer une
annonce dans cette catégorie

contact@mairie-brax.fr

Mairie de Brax : 9, rue de la mairie 31490 BRAX

Tél : 05 62 13 06 70 / Fax : 05 62 13 06 71

contact@mairie-brax.fr

Horaires d'accueil en présentiel et téléphonique

(à partir du 1er Mars)

- du Lundi au Vendredi :
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Samedi Fermé

• Numéros d'urgence

- SAMU 15
- Police secours 17
- Pompiers 18
- Urgences européennes 112
- Médecins nuit, WE et jours fériés 3966
- Gendarmerie Léguevin 05 61 07 19 50
- ERDF - sécurité dépannage 09 726 750 31
- GDF - dépannage gaz 0 800 47 33 33
 - Centre anti-poison 05 61 77 74 47
 - Hôpital Purpan 05 61 77 22 33
 - Hôpital Ranguel 05 61 32 25 33
 - Hôpital la Grave 05 61 77 78 33
 - Hôpital des enfants 05 34 55 86 33
 - Allô Enfance maltraitée 119
- SAMU SOCIAL (accueil sans abris) 115
 - Service aux malentendants 114
 - MAIRIE Urgence 06 74 95 57 35
 - Numéros utiles à Brax
 - Mairie 05 62 13 06 70
 - Ecole maternelle 05 62 13 06 91
 - École élémentaire 05 62 13 06 90
 - C.L.A.E 05 62 13 06 94
 - C.C.A.S 05 62 13 06 70
 - Bibliothèque 09 67 48 49 82
 - Salle polyvalente 05 62 13 06 98
 - Stade 05 61 86 76 41
 - Gare de Brax 05 61 86 54 75

À SAVOIR ET À RESPECTER

Bricolage divers :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00- 18h00

Déchets verts :

Location de sacs à végétaux en mairie.

Divers :

Conseils pratiques et informations utiles autour des rongeurs sont disponibles sur le nouveau site internet : info-rongeurs.fr



La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux



Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Retrouvez les actualités et les événements en direct de votre commune sur l'application **CityWall**, en téléchargement libre et gratuit sur smartphones et tablettes. Disponible sur Google Play et sur l'App Store, et ne collecte aucune donnée personnelle.



Nous avons dépassé le cap de plus de 1000 abonnés sur City all avec exactement fin Septembre : **1040 abonnés**

Bravo à tous ceux qui au quotidien permettent de faire vivre les informations presque en temps réel pour toutes et tous les abonnés. Vous ne l'avez pas encore ? vite c'est gratuit !

Sans oublier les réseaux sociaux Facebook et Instagram de la commune.



Calendrier de l'enlèvement des encombrants : les mercredis

Trimestre 4
26 Octobre
30 Novembre
28 Décembre

Inscription en mairie obligatoire

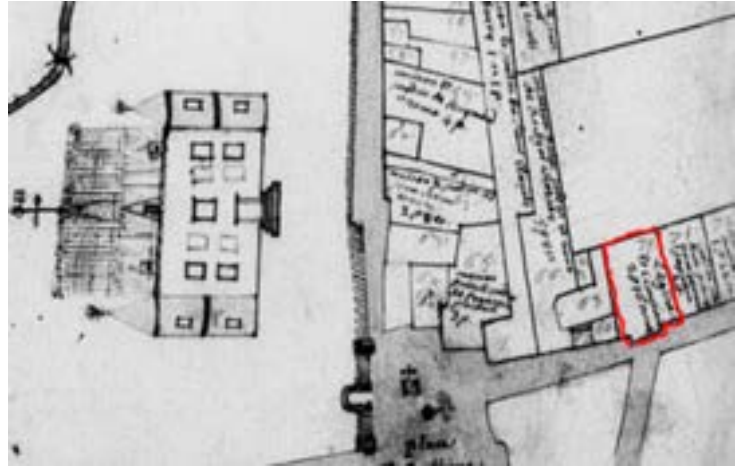


Vous pouvez également recevoir ce bulletin par mail en nous contactant à l'adresse mail de la mairie: contact@mairie-brax.fr

Cimetières de BRAX

Le premier cimetière dit cimetière paroissial, entoure l'église. Car selon la croyance, la proximité du corps avec l'église déterminait le degré de protection de Dieu. Par conséquent, les demandes d'enterrement à l'intérieur des églises ou dans les cimetières situés aux abords de l'église étaient nombreuses, bien que réservées dans un premier temps aux hommes d'église, puis, plus tard, à certains fidèles. Nobles ou personnes distinguées par leur sainteté, l'enterrement dans l'église est donc un privilège, l'enterrement dans le cimetière : la destinée du commun des mortels...

A Brax les premiers actes de décès recensés sur les registres paroissiaux signalent les sépultures autour de l'église dès 1636. Certains nobles des familles POLASTRON de LAHILLIERE et HERISSON, au moins 5 prêtres et certaines personnalités, sont enterrés dans l'église. La dernière personne enterrée dans l'église est Marie de SAINT FELIX VARENNES, née ROQUES MONTGAILLARD, dont le fils est curé, qui est décédée le **15 janvier 1847** à Brax, à l'âge de 69 ans. Sur sa pierre tombale située dans le chœur de l'église, on peut lire une belle épitaphe en souvenir de tous ses bienfaits : Femme de grand mérite et bienfaitrice de Brax. **En 1852** déjà on considère que le cimetière entourant l'église est trop exigü, la Commune décide d'augmenter sa surface, en achetant des terrains annexes, environ 300 m². Mais en **1860** l'église ayant été agrandie, le cimetière, ne peut plus être agrandi à son tour.



Implantation du cimetière autour de l'église, plan datant du XVII^e siècle.



Le mot cimetière, dont l'étymologie remonte au bas-latin cimiterium, lui-même issu du latin classique coemeterium, ce mot venant du grec ancien κοιμητήριον, koimētērion (« lieu pour dormir, dortoir ») car pour les chrétiens c'est un lieu où dorment les morts en attendant la résurrection.

Nouveau cimetière en plaine des CIGAREAUX :



Le **14 mars 1867**, pour répondre aux exigences sanitaires et au besoin d'agrandissement, le curé Roger Auguste de St Félix fait le don d'un terrain en plaine des Cigareaux (en rouge sur le dessin) hérité de sa mère Marie de Saint Félix, à charge de la commune de l'aménager à cet usage. La surface de ce terrain est de 948 m². Jusqu'en 1870 le cimetière restera toutefois autour de l'église comme beaucoup à cette époque là, il bénéficiait « du droit d'asile ».

Monsieur de Saint Félix meurt le 20 novembre 1877, il est enterré le 21 novembre 1877, inhumé dans le cimetière de Brax. Il repose sous une dalle au pied de la grande croix.

Depuis la loi du 14 novembre 1881, les cimetières sont devenus des lieux laïcs. Le cimetière passe donc du ressort de l'église à celui de la commune.

Le cimetière est entouré d'un mur de clôture, maçonné à la toulousaine, c'est à dire composé de couches de pierre calcaire, de briques et galets de Garonne, on y entre par une porte en fer surmontée d'une croix ; ce très joli mur fut terminé en 1889.

Après la guerre de 1914/1918, comme dans toutes les communes, il est décidé d'installer un monument aux morts. Entre la décision et la réalisation il va s'écouler plus de 6 ans ! En 1920 au moment de choisir entre une plaque ou un monument aux morts pour la patrie, on pense tout d'abord à l'implanter dans le cimetière dit nouveau, mais cette proposition ne sera pas retenue, l'emplacement plus visible et plus accessible sera dans l'ancien cimetière près de l'église. Ce n'est seulement que le 7 mai 1924, que le préfet autorisera la transformation du cimetière en place publique. En mars 1925 l'ancien cimetière autour de l'église est désaffecté, le monument aux morts est en place et la promenade aussi, ainsi que la clôture du jardin. Ce monument aux morts sera déplacé en 2008 vers un lieu plus sécurisé pour les cérémonies, derrière l'église près de l'école.

Sur les 15 soldats morts pour la France pendant la guerre de 14/18, sept ont leur sépulture dans ce cimetière les 8 autres reposent dans des cimetières militaires.

Dans ce cimetière ancien, on trouve de très belles croix en pierre, en fer forgé ou en fonte datant du début du XX^e Siècle. Les sépultures sont encore bien entretenues, caveaux ou simples pierres tombales ou même carré de terre évoquent la vie des ancêtres de Brax. Les concessions y sont attribuées depuis 1875 à perpétuité ou pour 30 ans ...

Agrandissement du cimetière :

Près de 100 ans après sa création, en 1967, première constatation, le nouveau cimetière est devenu trop petit, il prendra le nom d'ancien cimetière à son tour. Il est agrandi grâce à deux terrains mitoyens, réservés à cet usage depuis longtemps ; terrains appartenant à Mr Bégué et Mr Carrié. En 1969 il est donc agrandi de 3000 m² (en jaune sur le dessin). Il est clôturé par un mur de béton.

Les concessions seront attribuées soit pour des tombes pleine terre, des cuves maçonnées ou pour des caveaux, les durées seront variables allant de 30 ou 50 ans.

En 1970 une porte est percée dans le mur sud, pour passer du cimetière ancien au nouveau, huit cyprès sont plantés et des allées bien dessinées permettent d'accéder aux divers emplacements. Plus tard, ces allées seront identifiées par des panneaux portant des noms de fleurs ; ces panneaux en bois ont été réalisés par les bénévoles des Copeaux occitans.

Nouveau cimetière des COUSTALASSES :

En 2014, le cimetière communal commence à être saturé, la décision est prise de créer un autre cimetière au bout du chemin des Coustalasses. Après plusieurs difficultés de réalisation, ce cimetière à gestion communale, réalisé par Toulouse Métropole, sera commencé en 2021. D'une superficie proche de 5 000 m², il est prévu pour recevoir 250 sépultures. Il sera également doté d'un site cinéraire autour d'un jardin du souvenir pour dispersion des cendres, d'un emplacement pour les urnes : columbarium et cavurnes. Il comprend des espaces réservés pour les tombes pleine-terre, pour les cuves maçonnées et pour les caveaux, ainsi qu'un abri pour les condoléances. Pour une meilleure intégration paysagère, les limites du nouveau cimetière seront réalisées en grillage rigide doublé d'une haie vive. De nombreux arbres aux espèces variés sont plantés au bout de chaque allées. Pour se repérer, les allées portent le nom de ces arbres. La première inhumation a eu lieu en mai 2022, le cimetière sera inauguré officiellement en octobre 2022.

Ainsi, les cimetières qui demeurent des lieux privilégiés du souvenir au sein des villes et villages, subissent la même destinée que les hommes : ils naissent, grandissent, changent d'aspects et sont appelés aussi à mourir tôt ou tard.

« La plus belle des sépultures c'est la mémoire des hommes » **André Malraux**

